

# Documents obligatoires pour la compétition

La Sundgauvienne est une compétition cyclosportive homologuée par la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Selon les conditions de la FFC au 1er septembre 2024, pour valider leurs inscriptions, les participants devront fournir un certificat médical, une copie de leur licence homologuée en cours de validité ou remplir le questionnaire de santé de la FFC.

En fournissant le document requis ci-dessus, vous pouvez être classé sur le long parcours compétitif. **Sans justificatif**, vous pouvez effectuer le parcours long avec chronométrage mais sans classement. Le parcours moyen est non compétitif et ne nécessite pas de documents.

Les services fournis aux participants, le paquet de course, le goodie bag, le chronométrage et la sécurité sont identiques pour le parcours long et le parcours médium. Les heures de départ sont les mêmes pour les deux parcours.

## Documents approuvés

Seuls ces types de licences françaises sont acceptés par la FFC (uniquement pour les athlètes français) :

- FFC : licence de compétition en cours de validité.
- UFOLEP : licence de compétition cycliste en cours de validité.
- FSGT : licence de compétition cycliste en cours de validité.
- FFTri : licence de compétition valide.

La FFC n'accepte plus les licences UCI délivrées par des fédérations étrangères. Par conséquent, tout participant étranger et tout athlète français qui ne possède pas l'une des licences approuvées ci-dessus doit fournir un certificat médical daté de moins d'un an le jour de la course ou suivre la procédure « non licencié » ci-dessous. afin d'être classé sur la cyclosportive La Sundgauvienne.

**Pour les non licencié(e) :**

**A/ Attestation de santé nominative délivré par la FFC**

1- Je crée mon espace FFC (sur [licence.ffc.fr](http://licence.ffc.fr))

2- Je me connecte, j'accède au module santé.

3- Je lis et complète le module santé jusqu'au bout et j'obtiens le résultat de l'évaluation

a. L'évaluation est positive : Le système délivre une attestation santé nominative que je télécharge (elle peut être retrouvée à posteriori sur mon espace, elle est valable 4 mois et peut être renouvelé en reproduisant la procédure)

b. L'évaluation est négative : Je dois prendre rendez-vous chez mon médecin pour obtenir un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

## **B/ Certificat Médical**

Le certificat médical doit comporter les informations suivantes:

- Prénom, nom, date de naissance (doit correspondre à votre inscription).
- Doit spécifier l'autorisation pour le "cyclisme en compétition". Un certificat d'aptitude au cyclisme général, au cyclotourisme ou au sport en général n'est pas accepté. Le mot "compétition" est obligatoire.
- La date de délivrance du certificat médical doit être antérieure de moins d'un an au jour de la course.
- Le cachet et la signature du médecin.

Si vous ne disposez pas d'un formulaire de certificat médical vierge, suivez le lien ci-dessous pour le télécharger et demandez à votre médecin de le remplir.